



www.sgb.ch | www.uss.ch  
Schweizerischer Gewerkschaftsbund  
Union syndicale suisse  
Unione sindacale svizzera

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 1

---

Berne, le 24 janvier 2007

### **Salaires des journalistes**

#### **Inquiétante évolution depuis 2004**

En Suisse, les journalistes gagnent en moyenne 7200 francs bruts par mois. Les mieux payés se trouvent dans les cantons de Zurich (7640 francs) et Bâle-Ville (7430 francs), les moins payés au Tessin (6190 francs). Tels sont les résultats d'une étude représentative rendue publique aujourd'hui, une étude réalisée en commun par les associations de journalistes comedia, impressum, l'Association suisse des journalistes spécialisés (AJS) et le Syndicat des mass médias (SSM) avec l'Union syndicale suisse (USS).

Cette étude détaillée fait apparaître que, dans le domaine du journalisme, l'expérience professionnelle continue à peser plus lourd qu'une formation formelle. Ainsi, les journalistes qui comptent dix années d'expérience professionnelle gagnent un tiers de plus que leurs collègues qui n'en comptent que deux. En comparaison, la différence de salaire de huit pour cent constatée entre journalistes au bénéfice d'un diplôme universitaire et journalistes ayant suivi une formation professionnelle paraît minime.

Cette étude montre aussi que les salaires des journalistes n'ont pas progressé ces deux dernières années au même rythme que la reprise conjoncturelle. Depuis 2004, les salaires de 35 pour cent des journalistes ont stagné, huit pour cent subissant même une baisse. Les salaires des journalistes libres (freelances) ont connu une évolution particulièrement mauvaise. Inquiétante, cette évolution semble être étroitement liée avec la dénonciation en 2004 (en Suisse alémanique et au Tessin) de la convention collective de travail (CCT). L'étude fait en effet apparaître clairement que dans le domaine du journalisme, la CCT se voit attribuer un rôle important : 73 pour cent des journalistes lui reconnaissent un tel rôle. Cela indique que des médias compétents et indépendants sont tributaires d'une réglementation collective de leurs conditions de travail.

L'étude est disponible sur : [www.sondage-salarial.ch](http://www.sondage-salarial.ch)

Renseignements sur l'étude :

Daniel Oesch, secrétaire central de l'USS, 022 379 89 43

Renseignements sur les conditions de travail :

- *Médias écrits* : Stephanie Vonarburg, comedia, 079 773 40 53 ou Urs Thalmann,

**impressum**,

076 420 26 56.

- *Médias électroniques* : Christian Gusset, Syndicat suisse des mass médias (SSM), 079 745 15 19

- *Journalisme spécialisé* : Pierre-Henri Badel, Association des journalistes spécialisés (AJS), 076 50 35 983